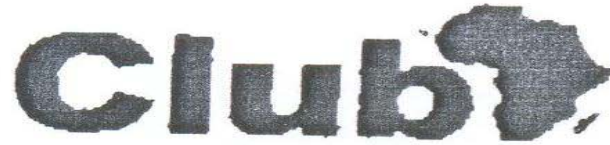


**SAHEL AND
WEST AFRICA**



**DU SAHEL ET DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST**

FORUM CSAO2011

« l'Afrique de l'Ouest et le Brésil face aux enjeux des énergies renouvelables

PRAIA CAP VERT

5/6 DÉCEMBRE 2011

**Contraintes et opportunités
au Sénégal**

**Présentation du
Ministère des Énergies Renouvelables**

Contraintes

Au Sénégal, les biocarburants constituent une filière émergente mais incomplète. De nombreux obstacles se dressent contre leur développement malgré de réels efforts des acteurs.

Contraintes

La gestion du foncier

Socle: loi n° 64-46 du 17 juin 1964 portant loi sur le domaine national qui définit les conditions d'exploitation des terres sous le régime de la domanialité. Son exploitation est très complexe alors que le capital foncier est un élément sensible. Le domaine national couvre 95% du sol sénégalais.

Contraintes

La gestion du foncier

- Loi sur la décentralisation à partir de 1996, portant transfert de compétence aux collectivités locales (les communes et les communautés rurales) qui procèdent par délibération à la distribution de la terres aux ayants droit et aux investisseurs. Malgré ces dispositions législatives et réglementaires des problèmes de gestion existent encore.

Contraintes

La gestion du foncier

L'Etat est entrain de mettre en place un nouveau cadre législatif pour réglementer l'accès à la terre.

Objectifs visés par l'Etat: éviter aux populations rurales d'être dépossédées de leur patrimoine foncier et d'être réduites en simples ouvriers agricoles par les investisseurs nationaux ou étrangers.

Contraintes

- **insuffisance voire manque d'informations et de sensibilisation des ruraux et des organisations paysannes.**
- ❖ **obstacle majeur au bon déroulement des activités en amont et en aval de la filière.**

Contraintes

Les masses paysannes ont besoin de maîtriser :

- ❖ **les techniques culturales (périodes de plantation, qualité et disponibilités des semences, besoins en eau, types de sol, planification).**
- ❖ **Les enjeux des biocarburants**
- ❖ **Les débouchés**

Contraintes

- **Nécessité de procéder à un renforcement des capacités et de considérer les biocarburants comme une filière à part entière.**

Contraintes

- **Maitrise de l'eau selon les zones agro écologiques.**
- **Importants gradients de pluviométrie entre les différentes zones agro écologiques, en allant du nord au sud (250-300mm/an au Nord et 1200-1600mm/an au Sud).**
Nécessité d'une bonne gestion de l'eau dans les zones à cultures intensives pour ne pas pénaliser la culture vivrière.

Contraintes

- ▶ **Une recherche non encore maitrisée (production, transformation, circuits de commercialisation)**

Contraintes

- ▶ **Absence de données économiques permettant d'analyser la filière**

Contraintes

- ▶ **Absence d'un cadre juridique et réglementaire complet: la loi est promulguée mais les décrets restent à finaliser.**

Contraintes

- ▶ **Insuffisance, voire absence de financements pour les producteurs locaux qui sont de ce fait incapables de mettre en valeur des superficies supérieures à 5 ha.**

Contraintes infrastructurelles

C'est selon le type de Biocarburants

- Pour l'éthanol contraintes dans le stockage et dans la réalisation des mélanges éthanol – supercarburant (SAR)**
- Pour le biodiésel contraintes aussi au niveau du stockage et au niveau de la transformation absence d'unités modernes de transformation.**

Les opportunités

Le Sénégal dispose d'un potentiel énergétique riche sur le plan de la diversité des ressources (biomasse, gaz naturel, hydro-électricité, solaire et éolien)

Pour la biomasse, les réserves sont estimées à environ 331,3 millions de m³. On peut aussi noter le fort potentiel bioénergétique que représentent les résidus agricoles comprenant la mélasse, les coques d'arachide , les graines de coton, la balle de riz), etc.

Les opportunités

**Une disponibilité foncière estimée à I
280 0 000 ha**

**Des ressources humaines fort
appréciables**

Les opportunités



Un cadre juridique et réglementaire attractif pour les investisseurs sur la base d'un certain nombre de principes à savoir:

– la priorité accordée à la satisfaction des besoins énergétiques nationaux;

– l'absence de tout conflit avec l'objectif de sécurité alimentaire;

la non cession des terres aux promoteurs;

– le partage équitable des bénéfices entre les différents acteurs en particulier les producteurs: